

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 12 NOVEMBRE 2018

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, le **12 novembre 2018 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

M. Pascal Théroux, maire
Mme Nathalie Gamelin, conseillère
MM. Jean Duhaime, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Anny Boisjoli, conseillère

M^{me} Peggy Péloquin, Directrice générale et secrétaire-trésorière

SONT ABSENTS :

M. Yves Plante, conseiller
M. Daniel Labbé, conseiller

Assistance : 2 citoyens

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pascal Théroux, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence du maire Pascal Théroux, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

18-11-195 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance ;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

18-11-196 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2018

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2018 tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DÉPÔT

5. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil – novembre 2018

Conformément à l'article 357 de la *loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, tout élu doit dans les 60 jours de son élection et à chaque année, déposer devant le conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et celui de la municipalité régionale de comté où siège le maire de la municipalité et dans les personnes morales, les sociétés et les entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

Les déclarations d'intérêts des élus sont déposées.

18-11-197

6. Attribution des responsabilités des membres du conseil pour novembre 2018 à novembre 2019

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE les conseillers suivants soient nommés responsables des dossiers spécifiques à leur nomination afin de représenter la Municipalité de Saint-François-du-Lac aux différents conseils d'administration.

ÂGE D'OR

Pascal Théroux
Réjean Gamelin

AGRICULTURE

Yves Plante

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Pascal Théroux
Réjean Gamelin

COMITÉ D'ENTRAIDE DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC (substitut)

Anny Boisjoli
Nathalie Gamelin

COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC (substitut)

Daniel Labbé
Réjean Gamelin

COMITÉ ZIP DU LAC ST-PIERRE (Zone intervention prioritaire Lac St-Pierre) (substitut)

Pascal Théroux
Jean Duhaime

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Jean Duhaime
Réjean Gamelin
Nathalie Gamelin

MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT DU MAIRE AU CONSEIL DE LA MRC

Jean Duhaime

MAISON DES JEUNES DU BAS ST-FRANÇOIS (substitut)

Nathalie Gamelin
Réjean Gamelin

PLAN D'URGENCE

Pascal Théroux
Daniel Labbé
Yves Plante
Anny Boisjoli

POLITIQUE FAMILIALE (Comité famille & Maison Lien de la famille)

Anny Boisjoli

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS ST-FRANÇOIS (substitut)

Jean Duhaime
Nathalie Gamelin
Yves Plante

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

**RÉGIE D'INCENDIE PIERREVILLE
ST-FRANÇOIS-DU-LAC
(substitut)**

Anny Boisjoli
Réjean Gamelin
Jean Duhaime

**RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES DU BAS ST-FRANÇOIS (Substitut)**

Pascal Thérooux
Daniel Labbé

VOIRIE MUNICIPALE

Daniel Labbé
Réjean Gamelin

« VÉLO SUR LA RIVIÈRE » PONTON

Pascal Thérooux
Nathalie Gamelin

**COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC**

Membres du conseil du CDL :

Peggy Péloquin, secrétaire
Jean Duhaime, pro-maire
Daniel Labbé, conseiller
Pascal Thérooux, maire
Martine Meynieu, citoyenne
Isabelle Lefebvre, citoyenne
Steve Rouillard, citoyen
Valérie Lavoie, citoyenne
Yves Plante, substitut

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Membres du conseil :

Anny Boisjoli, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller

Membres d'office :

Pascal Thérooux, maire
Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière ou
Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe
Marcel Niquet, inspecteur en bâtiment et personne-ressource

Citoyens de la municipalité :

Jean-François Côté
Denis Desmarais
François Gamelin

QUE les présentes attributions soient confiées pour une période de douze (12) mois et prennent effet à compter des présentes ;

QUE les signataires à la Caisse Populaire Desjardins du Bas Saint-François sont les suivants :

Maire : Pascal Thérooux
Pro-maire : Jean Duhaime
Secrétaire-trésorière : Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière adjointe : Hélène Latraverse

Pour l'accomplissement de leur mandat, les représentants possèdent tous les pouvoirs dévolus par les Lois municipales et les autres Lois.

18-11-198

7. Maison des jeunes du Bas Saint-François – Renouvellement du bail pour l'année 2019

CONSIDÉRANT qu'un bail a été conclu entre la municipalité et la Maison des jeunes du Bas Saint-François, pour le local situé au 10-A rue du Centre-Communautaire ;

CONSIDÉRANT que le bail vient à échéance le 31 décembre 2018 ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER le bail pour une période d'un (1) an, à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 et ce, aux conditions déterminées au bail signé entre les parties pour un montant de 225,00 \$ par mois ;

D'AUTORISER le maire et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer ledit bail.

18-11-199

8. Avis de vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes municipales et/ou scolaires

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière d'une municipalité locale doit préparer dans le cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant la liste des personnes endettées envers la municipalité pour non-paiement des taxes municipales ainsi qu'un état du montant des taxes scolaires dues si un état des arrérages a été remis à temps par le directeur général de la commission scolaire concernée. (a.1022 CM) ;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 58 617,83 \$ en capital, intérêts et pénalités est dû au 12 novembre 2018 sur les biens-fonds imposés pour les exercices 2016 et 2017 et qu'un montant additionnel de 71 623,38 \$ est également à échéance pour l'exercice 2018 par les propriétaires de la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 1 239,87 \$ en capital, intérêts et frais est due au 12 novembre 2018 pour les exercices 2016 à 2018 à la Commission scolaire de la Riveraine par les propriétaires de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité approuve cet état ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QU'un avis de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires soit transmis à toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les exercices financiers 2016 à 2018.

18-11-200

9. Séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2019

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le conseil municipal de Saint-François-du-Lac tiendra le mardi 18 décembre 2018 à compter de 19h00 au 400, rue Notre-Dame, une séance publique sur l'adoption des prévisions budgétaires 2019 et du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 ;

QUE les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal d'immobilisations.

18-11-201

10. Fermeture du bureau – Période des fêtes et date de la première séance du conseil 2019

CONSIDÉRANT qu'il sera opportun de fermer les bureaux administratifs du 21 décembre 2017 à compter de midi jusqu'au 06 janvier 2019 inclusivement ;

CONSIDÉRANT que les congés payés par le conseil municipal, pour les employés permanents à temps plein, sont aux nombres de 3 jours à Noël et de 2 jours au Nouvel An pour un total de 5 jours ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que les cinq autres jours ouvrables seront compensés par la banque de temps ou les journées de maladie non écoulées ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE les employés écoulent leurs journées de maladie ou leurs heures accumulées pendant la période de fermeture du bureau afin d'avoir la même rémunération que toutes les semaines précédentes ;

QUE cette solution est plus avantageuse pour la municipalité, puisque l'ouverture du bureau pendant la période des fêtes, occasionnerait le versement de salaires réguliers en plus des journées de maladie en banque au 31 décembre 2018 ;

DE FERMER les bureaux administratifs du 21 décembre 2018 à compter de midi jusqu'au 06 janvier 2019 inclusivement ;

D'INFORMER les citoyens par le biais du bulletin municipal des dates de fermeture du bureau et de la date de la première séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 14 janvier 2019.

18-11-202

11. Office de Tourisme de Nicolet-Yamaska – Plan de partenariat 2019

CONSIDÉRANT que l'Office de Tourisme de Nicolet-Yamaska propose un plan de partenariat pour une période d'un an, soit 2019 ;

CONSIDÉRANT que le coût pour le plan partenaire 2019 est de 235 \$, le tout plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que les publicités relatives au plan partenaire de notre municipalité traitent principalement de l'activité « Vélo sur la Rivière » administrée à même les dépenses du budget ponton ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-622-00-447 « Dépenses ponton » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-11-203

12. Lien maison de la famille – Contribution 2018

CONSIDÉRANT que le lien maison de la famille demande une contribution financière ;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs familles de Saint-François-du-Lac qui fréquentent cet organisme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE PAYER un montant de 250,00 \$ à ladite association ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

18-11-204

13. Nomination du vérificateur comptable externe – Exercice financier 2018

CONSIDÉRANT que nous avons reçu l'offre de services concernant l'audit de nos états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que l'offre de services est la suivante :

- Hébert Marsolais Inc. 8 750 \$ taxes en sus

ENCONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE NOMMER la firme Hébert Marsolais Inc. comme vérificateur comptable externe pour notre municipalité ;

D'AFFECTER au poste 02-130-00-413 « Vérification » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-11-205

14. Utilisation saisonnière des compteurs d'eau – Tarif pour l'ouverture et la fermeture

CONSIDÉRANT que l'article 5.2.1 stipule que dans le cas d'une utilisation saisonnière où il est prescrit que le compteur et les vannes soient manipulés régulièrement et de façon répétitive au gré des saisons, l'abonné devra pour telles opérations, verser à la municipalité les sommes facturées par cette dernière, selon le tarif fixé par résolution ;

CONSIDÉRANT que le tarif de 15 \$ par manipulation a été fixé depuis plus de vingt (20) ans ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUGMENTER le tarif à 25 \$ par manipulation à partir du 1^{er} janvier 2019.

18-11-206

15. Club de l'Âge d'or – Demande de commandite party de Noël

CONSIDÉRANT que le Club de l'Âge d'or demande une commandite pour l'organisation de leur party de Noël du 7 décembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'OCTROYER un don de 40 \$ au Club de l'Âge d'or de Saint-François-du-Lac ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DÉPÔT

16. Dépôt par la secrétaire-trésorière du rapport sur les états financiers au 31 octobre 2018

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière doit, lors d'une séance du conseil et au moins quatre semaines avant l'adoption du budget, déposer un état des revenus et dépenses de la municipalité depuis le début de l'exercice, ainsi que deux états comparatifs, indiquant d'une part les revenus et dépenses effectués, et d'autre part, ceux prévus au budget.

AVIS

17. Avis de motion et présentation du projet de règlement – Règlement numéro 07-2018 relatif à la taxation du cours d'eau Gill branche 4 – 2^e partie

La conseillère Anny Boisjoli donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement numéro 07-2018 relatif à la taxation du cours d'eau Gill branche 4 – 2^e partie.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion, lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement est présentée à cet effet.

Une copie du projet a été remise aux membres du conseil.

AVIS

18. Avis de motion et présentation du projet de règlement – Règlement numéro 08-2018 relatif au traitement des élus municipaux

Le conseiller Réjean Gamelin donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement numéro 08-2018 relatif au traitement des élus municipaux.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion, lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement est présentée à cet effet.

Une copie du projet a été remise aux membres du conseil.

18-11-207

19. Demande de dérogation mineure présentée par madame Sylvie Paquet

CONSIDÉRANT que madame Sylvie Paquet demande une dérogation mineure afin de faire accepter une marge de 7,28 mètres alors que la norme est de 7,5 mètres pour la marge latérale donnant sur la rue ;

CONSIDÉRANT que cette demande est faite en regard d'un emplacement connu et désigné comme étant le lot 5 289 269 du cadastre officiel du Québec ;

CONSIDÉRANT que la raison principale à cette demande est pour permettre une transaction immobilière ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée par madame Sylvie Paquet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'accorder la demande de dérogation mineure telle que présentée par madame Sylvie Paquet et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

18-11-208

20. Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 1

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

CONSIDÉRANT que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaimé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

QUE la municipalité autorise madame Peggy Péloquin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

18-11-209

21. Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 2

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

CONSIDÉRANT que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

QUE la municipalité autorise madame Peggy Péloquin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

18-11-210

22. Guignolée de Saint-François-du-Lac – Don 2018

CONSIDÉRANT que le comité organisateur de la Guignolée a demandé un don en novembre 2018 ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaimé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE VERSER un don de 100 \$ à la Guignolée de Saint-François-du-Lac ;

D'ENTÉRINER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

23. CORRESPONDANCES GÉNÉRALE

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

24. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

25. RAPPORT DES COMITÉS

Madame Anny Boisjoli, conseillère, fait un résumé de la soirée des remises de médailles aux pompiers, dont le maire, M. Pascal Théroix, a également assisté. M. Pascal Théroix, maire, fait un résumé de la réunion de la Caisse Desjardins du 23 octobre 2018 et mentionne une rencontre à venir avec le MTQ pour une signalisation modifiée des lumières au coin de la route 132 et 143.

18-11-211

26. COMPTES À PAYER

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
7158	Accommodeur St-François (Essence)	410.78
7159	Alarme 2200 (Surveillance alarme au 400 Notre-Dame - 1 an)	218.45
7160	Allard Steve (Remboursement pour William et Pénélope)	125.00
7161	Annonceur (L) (Avis public - Dépôt du rôle)	235.41
7162	Aquatech (Honoraires professionnels)	2 240.81
7163	Bélanger (Condenseur Mitsubishi multizone - Maison des jeunes)	8 508.15
7164	Boisjoli Anny (CCU 1 dossier)	30.00
7165	BPN Environnement (Location 2 Toilettes 2 mois + 1toilette 1 mois)	770.34
7166	Buropro Citation (Fournitures de bureau)	137.05
7167	Chagnon Jacques (CCU 1 dossier)	30.00
7168	Construction S.R.B. (Sciage de bordure de béton)	342.86
7169	D.J.Maintenance (Entretien centre communautaire - Octobre)	412.61
7170	Dufault Gérard (Location machinerie)	63.75
7171	Emco Corporation (Tuyau aqueduc)	425.46
7172	Entreprises Normand Verville (Entretien Camion)	32.65
7173	Entreprises Pierreville ltée. (Les) (Location machinerie)	1 897.18
7174	Entreprises d'électricité D.A. inc. (Les) (Entretien terrain tennis)	583.24
7175	Équipements Raydan (Location d'équipements)	368.60
7176	Fonds de l'information foncière (Droit de mutations - Octobre)	24.00
7177	Formulaires Municipales enr. (Permis de construction)	707.56
7178	Formarine Inc. (Pièces pour le quai)	609.37

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

7179	Gamelin Réjean (CCU 1 dossier)	30.00
7180	Gamelin Ghislaine (Entretien ménager - Octobre)	355.00
7181	GDG Environnement (Mouches noires 4/4 vers.)	20 415.44
7182	Gentes Miguel (Remboursement pour Nelson)	55.00
7183	Gouin Guy (CCU 1 dossier)	30.00
7184	Groupe Environex (Analyse d'eau usée - Octobre)	292.04
7185	Logesco informatique inc. (Entretien système informatique)	124.93
7186	Matériaux et surplus Lefebvre (Sangle de remorque)	114.98
7187	Morvan Jacques (CCU 1 dossier)	30.00
7188	MRC de Nicolet -Yamaska (Frais cours d'eau)	363.65
7189	Niquet Marcel (Fournitures de travail et CCU 1 dossier)	530.00
7190	Patrick Morin super centre (Pièces et accessoires)	279.06
7191	Péloquin Peggy (CCU 1 dossier)	30.00
7192	PG Solutions inc. (Soutien)	338.03
7193	Plante Yves (Remboursement pour Méridith)	70.00
7194	Régie Incendie Pierreville-St-François-du-Lac (4 interventions)	4 530.25
7195	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Novembre)	9 710.90
7196	Remorquage P.Verville (Aide pour passer câble église)	258.67
7197	Sanixel (Fournitures)	136.63
7198	Techni-Consultant inc. (Honoraire égout)	1 434.88
7199	Théroux Pascal (Dépenses octobre et CCU 1 dossier)	359.74
7200	Ville de Sorel-Tracy (ouverture de dossier)	80.00
7201	Piché Paul (Allocation cellulaire - Novembre)	25.00
7202	Régie Incendie Pierreville - St-François (Quote-part novembre 2018)	24 073.50
7203	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part novembre 2018)	13 545.85
	TOTAL DES CHÈQUES	95 386.82
	COMPTES DÉJÀ PAYÉS	
CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
7151	KTI Limited (Compteurs d'eau)	1 662.03
7152	Fonds de l'information foncière (Droit de mutations - Septembre)	28.00
7153	ADN Comm. (Frais mensuels alertes, soutien et hébergement site)	926.42
7154	Ghislaine Lachapelle (Achat de livres bibliothèque)	291.41
7155	Hélène Latraverse (Ponton - 2018 km et temps)	743.50
7156	Ministère du revenu du Québec (Ajustement 2017)	600.66
7157	Bell Canada (Dommage au 22 route Savaria)	1 316.63
PPA	Union-Vie (Assurance collective - Novembre)	1 581.84
PPA	RREMQ - Régime retraite employés municipaux (Cot. Octobre)	1 557.96
PPA	Receveur Général du Canada (DAS fédérales - Octobre)	2 263.88
PPA	Ministère du Revenu du Québec (DAS provinciales - Octobre)	6 028.48
PPA	Caisse populaire (Intérêt + capital - Aqueduc Lachapelle)	19 165.23
PPA	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - octobre)	68.99
PPA	Hydro-Québec (Electricité usine et poste - Octobre et éclairage)	7 928.80
PPA	Hydro-Québec/Revenus autres (Intervention ajout de luminaire)	165.56
	TOTAL DES CHÈQUES	44 329.39

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DÉBOURSÉS OCTOBRE 2018

	Salaires octobre 2018	23 151.64
PPA	Caisse Desjardins (Remb. intérêts et capital Aqueduc Lachapelle)	19 165.23
	TOTAL DES DÉBOURSÉS	42 316.87

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin
Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité ;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés ;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018 ;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2018 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

27. Période de questions

- Nouveau luminaire sur la rue du Domaine
- Installation du WIFI à l'église
- Travaux de coupe de branches rang Sainte-Anne
- Information concernant la réunion de la Caisse Desjardins

28. Conclusion

18-11-212

29. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli
Appuyé par le conseiller Jean Duhaime
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h50.

Pascal Thérout
Maire

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière